

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Canton du Loroux-Bottereau

Commune de Saint-Julien-de-Concelles

PROCÈS VERBAL

**Conseil Municipal
du 10 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de janvier à 20 heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien-de-Concelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry AGASSE, Maire, suivant convocation faite le quatre janvier deux mille vingt-trois.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Présents : Mmes BRETEAUDEAU, CHARBONNEAU, DELAHAIE, DOUAUD, ÉNARD, GILBERT, JEAN, LHOMMEAU, MÉNARD, MOSTEAU, PASCAUD, PETITEAU, PLAIRE, SCHWACH et MM. AGASSE, BERNARD, CHANTREAU, ÉVRARD, GODINEAU, MALLEVAL, MARCHAIS, ROBIN, D. PINEAU, T. PINEAU, POULAIN, PROUTZAKOFF, SERISIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM. ANDRÉ (pouvoir à P. CHANTREAU) et BRANCHEREAU (pouvoir à E. SCHWACH).

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme SCHWACH a été élue secrétaire.

M. le Maire : Bonsoir à tous. Même si nous nous sommes déjà croisés, je vous présente une nouvelle fois mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, à vous et à vos proches. Je vous souhaite la santé, en priorité, et que tous nos projets avancent comme nous le souhaitons pour l'année à venir.

Avant de passer à notre ordre du jour, nous avons demandé à notre nouveau responsable de la police municipale d'être présent ce soir pour se présenter.

Franck QUÉMERAIS : Bonsoir à tous. Merci de me recevoir ce soir pour me présenter à vous. Cela va déjà faire une semaine que j'ai pris mes fonctions au sein de la police municipale de Saint-Julien-de-Concelles. J'ai 50 ans, deux enfants et je suis marié. J'ai passé quasiment trente ans dans la fonction de la sécurité. J'ai commencé en gendarmerie pour mon service militaire et par la suite, j'ai rejoint la police municipale, en 1996. J'ai passé vingt-cinq ans à Sainte-Luce-sur-Loire, dont douze en tant que responsable. Je suis du secteur, puisque cela fait vingt-cinq ans aussi que j'habite au Loroux-Bottereau.

M. le Maire : Ce nouveau recrutement est important. Nous avons là une personne d'expérience. Il encadrera Pauline, pour commencer, et nous avons plusieurs candidats qui ont envoyé des CV pour le troisième poste à pourvoir. Nous souhaitons un bon parcours à Franck. Merci, Franck, d'être passé.

Franck QUÉMERAIS : Merci beaucoup et bonne réunion à vous.

(Applaudissements.)

M. le Maire :

Nous avons deux absents. Je propose de commencer l'année avec la même secrétaire de séance, Emmanuelle Schwach et je vous invite à procéder au vote. C'est voté à l'unanimité.

Thierry GODINEAU : Serait-il possible d'évoquer à nouveau le CSC en questions diverses ? Ce sera notamment sur l'aspect bâtimentaire.

M. le Maire : J'en prends note.

Jean-Guy ÉVRARD : Il y a une petite rectification à faire à propos de *La Semaine*, l'édition de la semaine de Noël, où le compte rendu du conseil municipal avait été fait. Sur l'approbation du travail du dimanche, il était indiqué un vote à l'unanimité alors que de mémoire, je m'étais abstenu, de même que mon collègue Damien Poulain. Il faudra le corriger.

M. le Maire : Nous ferons la modification.

1. ADMINISTRATION GENERALE

DM-2023-001 – Approbation du contrat de concession de service public du camping Le Chêne

Bénédicte DESCHAMPS : C'est le dernier épisode du contrat de concession pour le camping, en tout cas pour ce qui concerne l'attribution de la DSP. Je vais procéder à la lecture du point, qui est assez complet.



Le camping "Le Chêne" propriété de la commune est un établissement important pour la commune et le territoire. Il est implanté au cœur de la base de loisirs.

En 2013, la gestion du camping avait été confiée à un opérateur privé dans le cadre de la procédure de délégation de service public, aujourd'hui nommée "de concession". Cette délégation arrivant à son terme, la commune a fait le choix de renouveler cette concession,

Les élus ont réaffirmé l'importance de la prise d'appui sur le savoir-faire d'un exploitant professionnel afin de gérer, animer, dynamiser et commercialiser l'équipement touristique qui sera requalifié.

Le principe d'une concession sous forme de Délégation de Service Public pour la gestion du Camping Le Chêne a été décidé par le Conseil Municipal dans sa séance du 24 Mai 2022.

La sélection des candidatures a été réalisée sous la forme d'une procédure ouverte : remise des candidatures et des offres simultanées.

Les éléments de procédure ont été intégralement rappelés dans les exposés des questions



La commission de délégation de service public, régulièrement constituée, s'est réunie le mercredi 28 septembre à 17h00 pour examiner les candidatures émanant des 4 sociétés ayant déposé un dossier.

Au vu des critères de sélection détaillés dans le règlement de consultation, la commission a agréé les candidatures de 3 sociétés.

1. SEASONOVA GROUPE
2. HUTTOPIA SA
3. VVF VILLAGES

La candidature de la SARL AD Les SALORGES a été rejetée pour motif de référence limitée et absence de garanties en matière de solidité financière

Les trois autres candidats ont été reçus en audition, la négociation s'est ensuite engagée, conformément à ce que prévoit la procédure



Ces séances de négociation ont eu pour objectif :

- De permettre aux candidats de présenter leurs offres
- De répondre aux questions nées de l'analyse des offres initiales
- De préciser aux candidats les pistes d'amélioration attendues de la part de la collectivité

A l'issue de ces auditions, une demande d'offre finalisée a été adressée aux 3 candidats le jeudi 17 novembre.

Ces offres finalisées ont fait l'objet d'une analyse détaillée par l'AMO avec présentation aux élus et techniciens lors d'une réunion le mardi 06 décembre.

De l'analyse des offres optimisées, les élus se sont accordés sur le fait que l'offre du candidat Seasonova Groupe répondait aux attendus fixés dans le cahier des charges et aux critères de sélection fixés dans le règlement de consultation.



L'offre de SEASONOVA Groupe apparaît pertinente notamment pour les raisons suivantes :

- Une adéquation globale de l'offre proposée avec les attentes exprimées par la Collectivité dans le document de consultation et pendant les négociations SEASONOVA est une entreprise familiale créée en 2011 par Guillaume LEMARCHAND, dirigeant-fondateur. Le groupe est exclusivement orienté sur la gestion de camping une petite vingtaine de campings d'un classement 3 et 4 étoiles soit en pleine propriété, DSP, BEA, AOT. L'offre est centrée sur l'ouest de la France. La taille moyenne des campings est de 170 emplacements,
- le positionnement franc sur un « **camping différenciant** » (slowlife, camping nature), un caractère plus distinctif
- Des compétences avérées pour la **commercialisation** vers les clientèles cibles de camping. La capacité a commercialiser auprès de **clientèles touristiques** élargies des clientèles de proximité jusqu'aux clientèles européennes. La prise en compte des clientèles en **itinérance** (locatifs dédiés), des **camping-caristes** (aménagement d'une aire de stationnement autonome) et l'accueil des **professionnels** (travailleurs et petits séminaires)
- Des grilles tarifaires proposées cohérentes, conformes au niveau de classement et de positionnement envisagé pour le site



- Le programme de travaux complet avec un objectif d'investissements structurants de 400 K€
- Un développement pragmatique de l'offre locative, avec une offre de 50 locatifs mis en place de 2023 à 2025, des hébergements renouvelés en cours de contrat. Pour une enveloppe dédiée à l'investissement locatifs de 2,172 M d'€
- Un investissement global sur la durée du contrat (15 ans) de 2,572 M d'€
- Une ouverture du camping à l'année pour les locatifs et les camping-cars
- L'intégration du kiosque en soustraction sur la base d'un cahier des charges proposé au gestionnaire actuel et garantissant à minima une ouverture en juillet/août tous les jours et les week-ends d'avril à fin juin et de septembre à fin octobre Une attente modérée de loyer issu du kiosque garantissant l'équilibre économique du kiosque
- Les conditions économiques proposées à la commune avec une redevance fixe de 10 000 € versée dès la 3^{me} année d'exploitation (après travaux) et une redevance variable de 5% du CA hébergement. Soit selon le prévisionnel d'exploitation un montant de 532 K€ sur la durée du contrat (+ 122 K€ par rapport à l'offre initiale). Le montant de la redevance corrélé au chiffre d'affaire effectif de l'exploitation, permet à la Collectivité de profiter des performances de recettes réalisées par le délégataire.

Vous vous souvenez peut-être qu'il y a deux ans, le kiosque avait été sorti du périmètre de la délégation pour permettre une réouverture de cet équipement, que le délégataire précédent ne souhaitait pas faire redémarrer. Il est aujourd'hui à nouveau réintégré dans la DSP. C'est donc un partenariat qui va s'engager entre l'actuel gestionnaire des lieux et le délégataire.



Il vous est par ailleurs proposé d'intégrer le point relatif au partenariat social. Point développé dans le cahier des charges et qui avait été validé lors de l'audition mais non repris à la rédaction du contrat, Pour corriger cet oubli il est proposé au conseil de rajouter à l'article "15.2 : Les clientèles" le complément suivant

Partenariat social

La Commune de Saint Julien de Concelles souhaite qu'un partenariat avec l'association Vacances Familles 44 (ou toute autre structure d'accompagnement social, type vacances et famille) perdure dans le cadre du futur contrat de délégation de service public.

Compte tenu de l'âge du locatif propriété de l'association (2004), il n'est pas attendu qu'il soit conservé.

Le délégataire s'engage à réserver 1 hébergement locatif de son propre parc à l'association Vacances et Familles 44 (ou toute autre structure similaire) en juillet et août sur une durée de 8 semaines.

Le délégataire facturera cette prestation au CCAS de Saint Julien de Concelles sur la base du tarif de location en vigueur minoré de 25%.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention tripartite indépendante du présent contrat de DSP, précisant en particulier pour le délégataire les modalités de facturation, les conditions d'utilisation et d'entretien de l'hébergement par les membres de l'association. Les clauses de résiliation....

Enfin, pour tenir compte de la réalité de terrain et de la non tenue des engagements contractuels du précédent mandataire, qui n'a pas laissé les lieux libres de tout bien locatif, la date d'effet du futur contrat est portée au 1^{er} mars 2023, au lieu du 1^{er} février 2023 date initialement prévue.

Ces deux points ont reçu l'aval du futur délégataire pressenti.



Globalement donc, la proposition de SEASONOVA Groupe apparaît plus intéressante pour la commune de Saint-Julien de Concelles que celle de HUTTOPIA SA et de VVF Villages

Les élus réunis ont par conséquent habilité Monsieur le Maire à procéder à la formalisation d'un contrat avec le candidat SEASONOVA intégrant le contenu de son offre finale.

Après modifications de détails sur le projet de contrat, acceptées le vendredi 16 décembre 2022 par échanges de mails, la société SEASONOVA s'est engagée à signer le projet de contrat joint à la convocation du présent Conseil Municipal.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce contrat ?

Thierry GODINEAU : J'ai plusieurs remarques. Nous apprécions particulièrement ce qui vient d'être dit, à savoir le fait que la collectivité conserve la main sur la délégation. C'est un point extrêmement important pour nous, parce que nous avons malheureusement vu ce qui s'est passé avec le dernier délégataire, qui n'a pas rendu les services escomptés. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est l'ajout de ce point 15.2, par lequel vous visez spécifiquement l'aspect social. C'est l'un des sujets sur lesquels nous souhaitons intervenir ce soir puisqu'effectivement, cela n'apparaissait pas dans le contrat, que nous avons lu attentivement. Cela nous convient donc parfaitement. Nous pourrions peut-être y ajouter un troisième point, qui avait été évoqué lors du débat sur le travail en DSP ou en régie : l'accueil des ouvriers. Peut-être pourrions-nous mettre un point particulier pour que ces personnels bénéficient eux aussi d'une tarification spécifique et adaptée à leur rémunération. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais c'est un point qui avait été évoqué, rappelez-vous, lors des débats.

S'agissant de la DSP en elle-même, je ne vous cache pas qu'en interne, il y a aussi un débat dans notre groupe, puisque quinze ans de DSP, cela nous paraissait un peu long. Est-ce un bien ou n'est-ce pas un bien ? Nous ne le savons pas. Nous verrons plus tard. Mais nous étions partis sur une DSP d'une dizaine d'années, plutôt plus que moins, mais pas sur quinze ans. C'est un choix. Nous n'allons pas nous bloquer sur le sujet.

Nous souhaiterions par ailleurs avoir quelques précisions. Je suis parti du projet de contrat, pour être à peu près sûr de ce que l'on veut faire. Je ne parle plus des points 15.1 et 15.2, puisque c'est réglé. Je vais revenir sur l'article 12 du contrat. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous voulez dire en parlant de « requalification du kiosque » ? Je vois notamment que vous proposez d'intégrer le bureau actuel et le bar dans l'espace cuisine. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que vous supprimez la cuisine alors que par ailleurs, il y a probablement un projet de maintien de la restauration ?

M. le Maire : Pour ce qui concerne la durée de la DSP de quinze ans, avec le cabinet qui nous a accompagnés, au regard de l'investissement engagé par le délégataire, nous avons vu que ce n'était pas viable sur une durée de dix ans.

S'agissant du kiosque, la cuisine sera agrandie en se servant de l'accueil actuel et nous ajouterons un bar entre la salle et l'accueil actuel.

Thierry GODINEAU : D'accord. Je pense que la rédaction mériterait d'être revue parce que je ne l'ai pas vraiment bien comprise, d'autant plus que j'avais en tête que nous avions engagé des frais pour rénover la cuisine pour l'accueil de Bob, et je me voyais mal détruire ce que nous avons fait précédemment. C'est un détail.

Un autre point sur lequel nous souhaiterions avoir une précision, c'est au sujet de la perception de la redevance. À l'article 26, il est proposé de percevoir une redevance de 10 000 € HT sur le chiffre d'affaires à partir de la troisième année. Qu'en est-il de la deuxième redevance, qui, elle, est basée sur le chiffre d'affaires ? Est-ce qu'elle démarre la première année ou est-ce qu'elle démarre au bout de trois ans ? Ce n'est pas mentionné dans le libellé de l'article.

M. le Maire : Nathalie pourra peut-être reprendre la main si je m'explique mal, mais la redevance de 5 % porte sur l'hébergement. Elle sera appliquée dès la première année et versée la deuxième année. Sachant qu'ils vont amener des locatifs dès le mois d'avril, il y aura 5 % sur le chiffre d'affaires des logements qui seront loués dès la première année.

Nathalie CHARBONNEAU : J'ajoute en complément qu'au départ, nous avons des propositions avec un fixe tout de suite et un variable plafonné. Nous avons souhaité revoir cette fonctionnalité puisque nous n'étions pas tout à fait d'accord sur le plafond. Nous sommes tombés d'accord sur un fixe. Pourquoi à partir de la troisième année ? Parce que la première et la deuxième année, vont donner lieu à de gros travaux, et donc des difficultés à pouvoir exercer pleinement l'activité. Nous débuterons avec la part variable essentiellement sur le chiffre d'affaires. Parce que si c'est gagnant pour eux, c'est gagnant pour nous. Est-ce que j'ai répondu, Thierry ?

Thierry GODINEAU : Oui, tout à fait. Merci. Simplement, nous pourrions peut-être mentionner que ce sera perçu dès la deuxième année. Au point précédent, on indiquait que c'était à partir de la troisième année. Peut-être que pour la part variable, nous pourrions le mentionner afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à un moment donné.

Je relève aussi que le contrat qui nous a été envoyé n'est pas accompagné des annexes et notamment, de l'annexe tarifaire. Je ne l'ai pas vue. Peut-être ai-je mal vu. C'est un peu anecdotique mais il aurait été intéressant de l'avoir.

Enfin, pouvez-vous répondre au sujet de la location pour les employés et les ouvriers ? Pouvons-nous ajouter un point pour ancrer dans le marbre que nous proposons une tarification particulière pour ces gens-là ? Merci.

M. le Maire : Il est bien fait mention de l'accueil des professionnels et des travailleurs, qui de mémoire doivent effectivement bénéficier d'un tarif préférentiel.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce contrat ?

Marie PASCAUD : J'ai une question complémentaire à celle de Thierry. Y aura-t-il des tarifs préférentiels pour des personnes saisonnières ou en contrat à durée déterminée ? Y a-t-il des hébergements possibles pour les saisonniers ?

M. le Maire : Ils entrent dans la catégorie des professionnels. Le camping fonctionnait déjà comme cela. Toute l'année, il y avait des saisonniers qui étaient là, autant pour l'agriculture que pour l'horticulture.

Marie PASCAUD : C'est justement à cela que je pense.

M. le Maire : Là, ce sera aussi hors saison et il y aura des tarifs pour eux.

Avez-vous d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** le choix de confier la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Camping Le Chêne à la société Seasonova Groupe pour une durée de 15 ans jusqu'au 31 décembre 2037 ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du camping, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

2. FINANCES

DM-2023-002 Débat d'orientations budgétaires 2023 pour les budgets « ville » et « réseau de chaleur » 2023

Nathalie CHARBONNEAU :

Vous savez que le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants. Il a pour vocation de donner au Conseil municipal les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget, qui aura lieu en février.

M. le Maire : J'en profite pour dire que c'était prévu le 7 février mais que nous le mettrions sans doute au 14 février. Nous l'indiquerons en fin de séance.

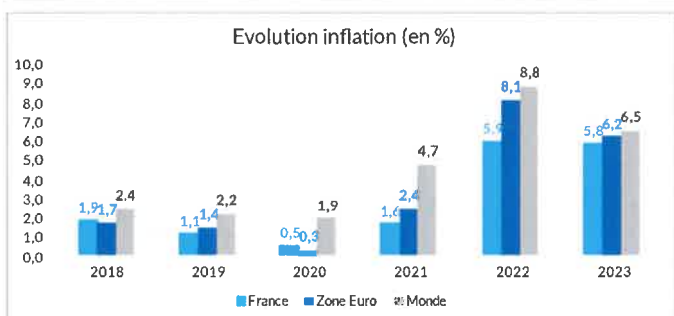
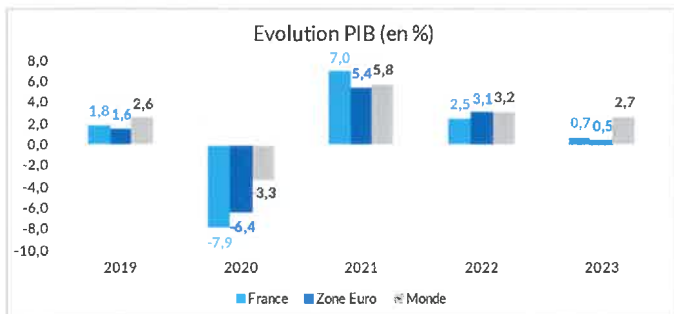
Nathalie CHARBONNEAU :

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)



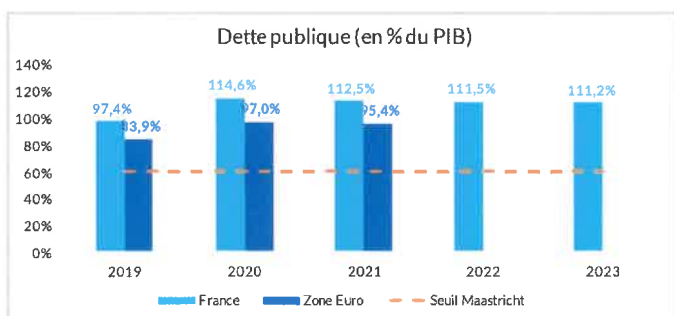
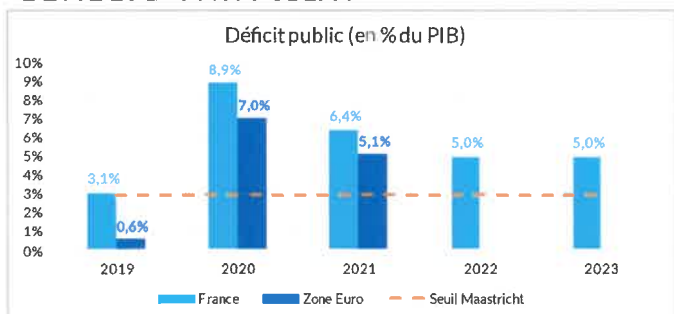
- ▶ Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants.
- ▶ Il a pour vocation de donner au conseil municipal les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ▶ Le DOB doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE CROISSANCE ET INFLATION



- ▶ La crise sanitaire de 2020 a stoppé l'économie mondiale, plus particulièrement celle des pays développés (-7,9% en France, -6,4% en zone euro).
- ▶ Pour favoriser une reprise rapide, plusieurs mesures ont été prises : programmes de relance, politiques de soutien des ménages et entreprises, injections massives de liquidités par les banques centrales.
- ▶ Si cela a permis dès 2021 un rattrapage de la croissance perdue en 2020 (+7% en France, +5,4% en zone euro), cela a aussi eu pour effet de créer des « goulets d'étranglement » dans plusieurs secteurs économiques (demande supérieure à l'offre), entraînant une forte pression à la hausse sur les prix avant même la guerre en Ukraine.
- ▶ Cette dernière a eu un effet amplificateur sur ce phénomène en y ajoutant une forte volatilité sur le prix des énergies, déjà en forte hausse en 2021 avant le conflit, et atteignant des niveaux parfois records en 2022.
- ▶ L'inflation devrait être encore importante en 2023, et même équivalente en France à celle de 2022 (près de 6%), malgré un ralentissement de la croissance (moins de 1%) provoquée par la hausse des prix et le resserrement des politiques monétaires.

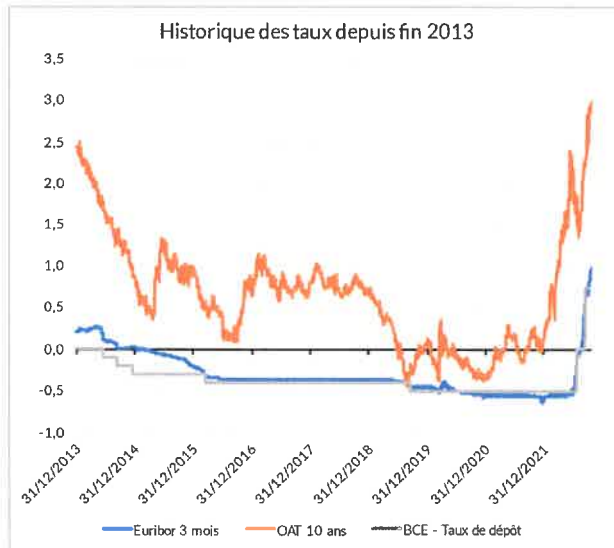
CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE DETTE ET DÉFICIT PUBLICS



- ▶ Les mesures de soutien du pouvoir d'achat et de relance budgétaire, mis en place en 2020 pour amortir les effets de la crise sanitaire puis à partir de 2021 pour limiter l'impact de la hausse des prix, ont eu pour effet d'augmenter significativement la dette et le déficit publics qui se trouvaient déjà en situation dégradée en 2019.
- ▶ Bien que stabilisés, les niveaux de dette et déficit publics demeurent nettement supérieurs aux seuils européens de Maastricht.

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

TAUX DE MARCHÉ



- ▶ Afin de lutter contre l'inflation, la Banque centrale européenne a réhaussé ses taux directeurs au même titre que la majorité des banques centrales mondiales, la hausse des taux ayant pour effet de diminuer la demande sur les marchés.
- ▶ Cette hausse a mis fin à la période historique de taux négatifs qui avait débuté en 2015 dans un objectif de redynamisation de l'économie pour éviter la récession.
- ▶ Les taux court et long termes ont ainsi augmenté parfois d'au moins deux points en 2022.

CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

LOI DE FINANCES 2023

- ▶ **Suppression de la CVAE** : l'Etat supprime partiellement la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) en 2023, puis totalement en 2024 ; aucune conséquence directe pour Saint-Julien-de-Concelles, qui ne perçoit pas la CVAE, mais conséquence significative pour la CC Sèvre et Loire qui doit tout de même être compensée par le versement d'une fraction de TVA ;
- ▶ **Hausse des dotations nationales versées par l'Etat** : pas de changement par rapport aux années précédentes, avec une hausse similaire de l'enveloppe nationale de DSR (dotation de solidarité rurale) et une stabilité de l'enveloppe de DNP (dotation nationale de péréquation) ; les dotations perçues par Saint-Julien-de-Concelles devraient continuer à progresser en 2023, ou à minima conserver leur niveau de 2022 ;
- ▶ **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales** : le gouvernement n'a pas décidé de déroger au calcul légal de la revalorisation qui dépend de l'inflation constatée sur l'année écoulée ; le produit de taxes foncières de Saint-Julien-de-Concelles connaîtra donc une progression de 7,1%, à laquelle s'ajoutera l'évolution de la population et la hausse du taux voté par la commune ;
- ▶ **Limitation de la progression des dépenses de fonctionnement** : longtemps annoncé, l'encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités est revenue dans la première publication du projet de loi de finances pour être finalement supprimé lors du vote définitif de la loi de finances 2023 ; cette proposition devrait toutefois revenir dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027.
- ▶ **Un « fonds vert »** de 1,5 milliard d'€ est créé pour subventionner les projets liés à la transition écologique

L'inflation devrait être encore importante en 2023, et même équivalente, en France, à celle de 2022 (près de 6 %), malgré un ralentissement de la croissance de moins de 1 %, provoqué par la hausse des prix et le resserrement des politiques monétaires. On voit bien, aujourd'hui, avec la crise de l'énergie et la guerre en Ukraine, que les difficultés économiques sont là, qu'elles sont majeures et qu'elles engendrent aujourd'hui une augmentation des prix dans leur généralité et la diminution du pouvoir d'achat des Français.

Nous allons aborder maintenant le débat d'orientations budgétaires, avec le résultat prévisionnel, quasiment définitif.

DOB 2023 BUDGET « VILLE »

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
INVESTISSEMENT
ENDETTEMENT

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES- RÉSULTAT 2022 ET PRÉVISION 2023
QUINTAINE - RÉSULTAT 2022 ET PRÉVISION 2023

DOB 2023 BUDGET «VILLE » PROPOS LIMINAIRES

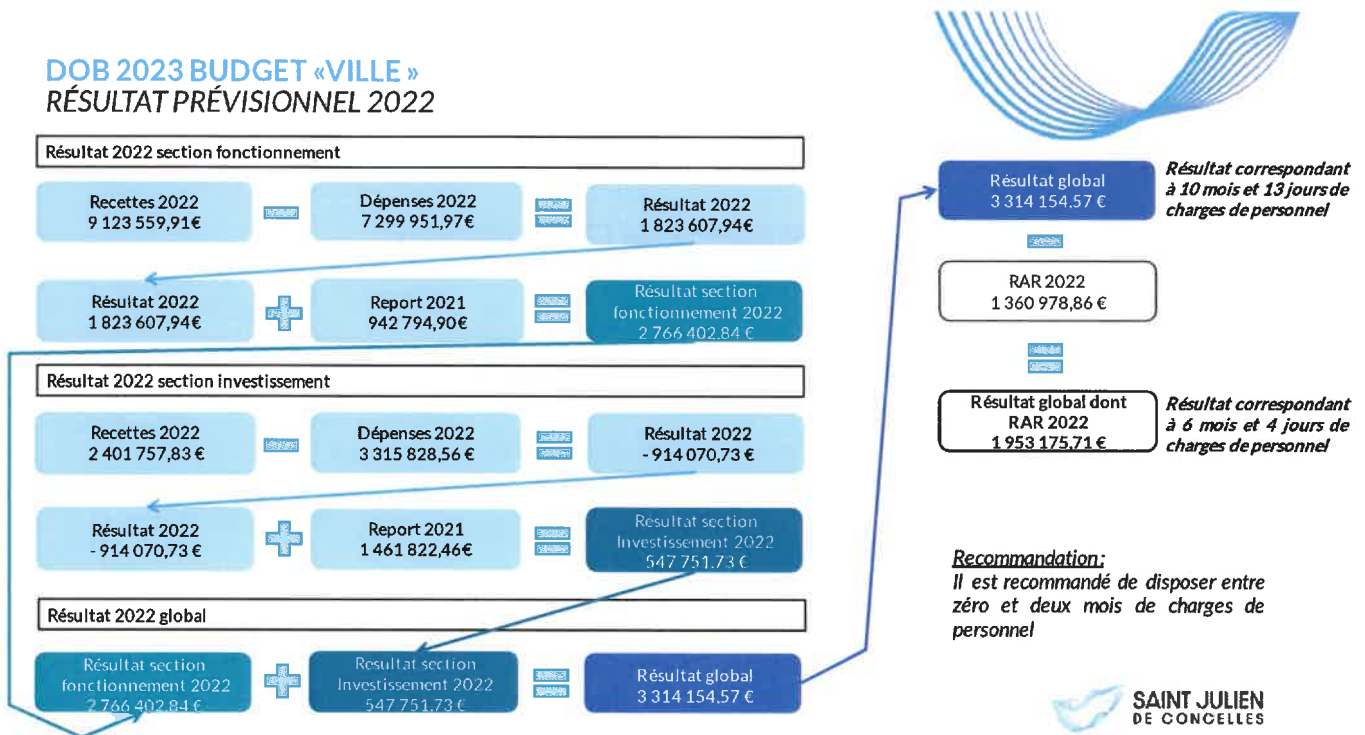
- ▶ La suppression des budgets annexes « Opérations immobilières » et « Quintaine », et leur réintégration au 1^{er} janvier 2023 au budget général « Ville », ont été validées lors du conseil municipal du 15 novembre 2022.
- ▶ Pour autant, afin d'assurer une continuité dans la lecture des données entre 2022 et 2023, les trois budgets demeurent ici présentés de façon distincte, bien qu'ils seront regroupés dans un document unique lors du vote du budget 2023.
- ▶ Une vision consolidée des trois budgets fusionnés est ainsi proposée en fin de document. Elle permet de constater l'impact mineur de la réintégration des budgets « Opérations immobilières » et « Quintaine » sur les ratios d'équilibre du budget général « Ville ».
- ▶ Le budget « Réseau de chaleur », en tant que service public industriel et commercial (SPIC), demeure obligatoirement présenté et voté individuellement.

S'agissant du budget « ville » pour 2023, la suppression des budgets annexes « opérations immobilières » et « Quintaine » et leur réintégration au 1^{er} janvier 2023 au budget général « ville » ont été validées lors du conseil municipal du 15 novembre 2022. Pour autant, afin d'assurer une continuité dans la lecture des données entre 2022 et 2023, les trois budgets demeurent ici présentés de façon distincte, même s'ils seront regroupés dans un document unique lors du vote du budget 2023. Ce que

nous allons vous présenter sur le diaporama, c'est donc avec les budgets annexes, et en fin de présentation, nous aurons un regroupement de l'ensemble du budget « ville » pour que vous puissiez apprécier les indicateurs, qui sont très faibles, avec l'implication des budgets qui se déversent dans le budget « ville ».

Le budget « réseau de chaleur », lui, en tant que service public industriel et commercial, demeure obligatoirement présenté et voté individuellement.

Avez-vous des questions, à ce stade ? Non ? Je continue.



Avez-vous des questions au sujet de l'atterrissage ? Non ? Je continue.

DOB 2023 BUDGET «VILLE»

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	BP+DM 2022	Réalisé prévisionnel 2022	BP 2023	Evol. BP+DM 2022 / BP 2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 925 824	1 971 830	2 043 485	2 244 161	2 482 406	2 135 560	2 604 618	4,9%
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 419 974	3 519 802	3 515 353	3 750 000	3 870 000	3 864 454	4 060 000	4,9%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	59 741	601	1 562	2 000	2 000	952	2 000	0,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	392 854	451 816	421 269	494 971	497 971	451 255	530 794	6,6%
Chapitre 66 - Charges financières	62 472	72 489	83 174	95 000	95 000	91 028	105 000	10,5%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	1 899	253 453	90 763	27 500	63 052	11 707	35 000	-44,5%
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 862 764	6 269 991	6 155 606	6 613 632	7 010 429	6 584 956	7 337 412	4,7%

► Orientations budgétaires 2023 :

- charges à caractère général (chapitre 011) : des dépenses directement exposées à l'inflation (fluides, énergie, entretiens et réparations techniques, fournitures..);
- charges de personnel (chapitre 012) : intégration du glissement vieillesse-technicité (GVT);
- autres charges de gestion courante (chapitre 65) : augmentation du soutien aux associations et hausse du coût annuel d'abonnement aux logiciels métiers;
- charges financières (chapitre 66) : une augmentation des intérêts d'emprunt en lien avec la souscription d'emprunts nouveaux pour le financement des projets communaux;
- charges spécifiques (chapitre 67) : prévision de versement d'une subvention exceptionnelle de 25 k€ au budget « Réseau de chaleur ».

Les charges à caractère général (chapitre 011) concernent les dépenses directement exposées à l'inflation, c'est-à-dire les fluides, l'énergie, l'entretien, les réparations et les fournitures. Nous avons appliqué là une hausse de 4,9 %, presque 5 %, puisqu'aujourd'hui, nous ne savons pas trop où nous allons concernant ces dépenses.

Pour les charges de personnel, nous avons appliqué à peu près la même augmentation, parce que nous avons des indicateurs systématiques. Nous n'avons pas effectué de recrutements exceptionnels complémentaires et nous savons que systématiquement, par les indicateurs, nous avons des hausses du chapitre 012.

S'agissant des charges de gestion courante (chapitre 65), nous avons une augmentation du soutien aux associations et hausse du coût annuel d'abonnement aux logiciels métiers. La commune se développe, met en place de nouveaux outils qui permettent à la collectivité de travailler, mais ces logiciels ont des abonnements et coûtent un peu plus cher.

Pour ce qui concerne les charges financières (chapitre 66), pour 2023, nous prévoyons une enveloppe parce que nous avons une partie des travaux du camping qui vont commencer cette année, mais qui vont se faire sur deux années. En fonction des besoins, nous verrons si nous aurons recours à cette enveloppe ou non. Mais elle est prévue au budget.

Je vous propose, dans le cadre des dépenses de fonctionnement, un petit focus sur les subventions. Vous savez que les subventions et l'aide aux associations entrent dans le fonctionnement, tout simplement. Nous avons préparé un petit détail, pour vous donner une prospective entre 2019 et 2023. Vous voyez la répartition des subventions, qui s'élevaient à 98 000 € en 2019 et en 2020, qui sont descendues en 2021, avec le Covid, à 90 000 € et à 82 000 € en 2022. Nous repassons à 99 771 € de subventions pour 2023, qui ont été votées dans les commissions au regard des dossiers de demande envoyés par les associations. Tous les ans, la commune participe financièrement au fonctionnement des associations (sportives, culturelles, sociales, etc.) dont l'activité participe à l'intérêt général de son territoire. Le montant annuel versé varie selon les demandes et besoins formulés par les associations en début d'année, puis en fonction d'événements ou situations exceptionnelles en cours d'exercice. Nous avons mis une petite enveloppe « divers » à

hauteur de 3 000 €, parce que nous avons parfois des demandes en cours d'année. Mais de toute façon, nous les passons en conseil municipal.

DOB 2023 BUDGET «VILLE»
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – FOCUS SUR LES SUBVENTIONS
VERSÉES



	2019	2020	2021	2022	2023
Sport	42 286 €	41 304 €	45 311 €	42 059 €	53 500 €
Enfance-jeunesse	24 109 €	21 263 €	19 685 €	12 889 €	12 171 €
Culture	12 850 €	14 083 €	8 740 €	14 200 €	17 000 €
Social	12 100 €	15 880 €	13 700 €	13 000 €	14 100 €
Divers / Autres	6 835 €	5 860 €	3 550 €	466 €	3 000 €
TOTAL	98 180 €	98 389 €	90 986 €	82 614 €	99 771 €

- ▶ Tous les ans, la commune participe financièrement au fonctionnement des associations (sportives, culturelles, sociales, etc.) dont l'activité participe à l'intérêt général de son territoire.
- ▶ Le montant annuel versé varie selon les demandes et besoins formulés par les associations en début d'année, puis en fonction d'évènements ou situations exceptionnelles en cours d'exercice.

Jean-Guy ÉVRARD : Je vais prêcher pour ma paroisse, du moins pour la paroisse de la commission « enfance – jeunesse ». Je vois qu'il y a tout de même une nette diminution des subventions – peut-être des demandes de subvention ? En tout cas, les subventions versées sont fortement en baisse depuis 2019. Cela représente quasiment 60 % de baisse, alors que pour les autres champs, il y a plutôt une augmentation. Je m'interroge à ce sujet. Est-ce une question de demandes ? Est-ce parce qu'il y a des changements d'associations, qui ne sont pas forcément classées dans les mêmes lignes ?

Emmanuelle SCHWACH : C'est exactement cela : c'est la deuxième réponse. Ce que nous versions portait principalement sur les projets pédagogiques : c'est ce que nous versions à l'OCCE pour l'école publique et que nous versions à l'APEL. Mais en fait, cela doit être intégré à la contribution que nous versions pour l'école privée. Par conséquent, ce qui disparaît là, nous l'avons ailleurs, dans la contribution aux écoles privées. C'est une bascule.

Thierry GODINEAU : Je ne comptais pas intervenir à ce stade, mais mon collègue est parti sur le sujet des subventions. Nous voyons qu'elles s'élèvent à presque 100 000 €, ce qui est une belle petite somme. En revanche, de notre côté, nous avons regardé le ratio entre 2019 et 2023. Nous avons constaté qu'il y avait une légère augmentation, en l'occurrence, de 1,6 %. Mais nous considérons que d'une part, comparativement à l'inflation, nous sommes très nettement en dessous, et d'autre part, nous trouvons que par rapport à l'évolution de la population, nous ne suivons pas la tendance. Nous aurions été plutôt enclins à faire mieux, même s'il s'agit de demandes, nous ne le contestons absolument pas. Mais il y a peut-être aussi des programmes que nous pouvons initier, que nous pouvons inciter à faire, pour essayer d'aider cette nouvelle population.

Nathalie CHARBONNEAU : Merci, Thierry. Nous allons maintenant passer aux recettes. Mais pour conclure, vous voyez que nous avons une augmentation de 4,7 à 4,9 %. C'est pour vous donner une idée.

DOB 2023 BUDGET «VILLE» RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP2022	BP+DM 2022	Réalisé prévisionnel 2022	BP 2023	Evol. BP+DM 2022 / BP 2023
Chapitre 013 - Atténuations de charges	71 796	66 195	25 920	25 000	25 000	40 600	25 000	0,0%
Chapitre 70 - Produits des services	713 688	544 912	761 218	788 000	788 000	824 069	818 612	3,9%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 549 480	4 702 277	4 846 511	5 035 044	5 113 539	5 266 969	5 501 044	7,6%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 209 520	2 524 631	2 488 035	2 318 390	2 352 879	2 789 321	2 781 468	4,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	93 403	78 771	130 912	83 000	83 000	97 096	95 000	11,8%
Chapitre 76 - Produits financiers	2	2	2	2	2	2	2	0,0%
Chapitre 77 - Produits spécifiques	211 793	4 790	73 672	10 000	10 000	105 503	10 000	0,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	7 849 684	7 921 579	8 326 270	8 261 396	8 674 420	9 123 560	9 231 126	6,4%

► Orientations budgétaires 2023 :

- **produits des services (chapitre 70)** : une estimation prudente mais en hausse par rapport au budget 2022, compte tenu d'une fréquentation en hausse des services enfance-jeunesse, et du passage à 30 places du multi-accueil;
- **impôts et taxes (chapitre 73)** : augmentation forfaitaire des bases fiscales, intégration des nouvelles bases liée à la dynamique démographique, et proposition d'une hausse de 6% des taux fonciers afin de maintenir les services aux usagers et financer les nouveaux équipements de la Ville ;
- **dotations et participations (chapitre 74)** : hypothèse d'augmentation des dotations versées par l'Etat et optimisation des recettes CAF issues des services enfance-jeunesse ;
- **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : revalorisation annuelle des loyers et hausse de la refacturation partielle à Divatte-sur-Loire de l'entretien des pompes hydrauliques

Nous devons aussi aller chercher des recettes. Concernant les orientations budgétaires que nous vous proposons ce soir, nous avons, pour le chapitre 70, qui concerne les produits et services, une estimation prudente mais en hausse par rapport au budget 2022, compte tenu de la fréquentation en hausse des services « enfance jeunesse » et du passage à 30 places du multi-accueil. Nous avons donc considéré que nous allions tout de même avoir des recettes supplémentaires.

S'agissant des impôts et taxes, donc le chapitre 73, qui est un chapitre important, nous avons une augmentation forfaitaire des bases fiscales, dans notre calcul, l'intégration des nouvelles bases liée à la dynamique démographique, c'est-à-dire l'arrivée des nouveaux habitants, et une proposition d'une hausse de 6 % des taux fonciers afin de maintenir les services aux usagers et de financer les nouveaux équipements de la ville. Je détaillerai cela ultérieurement.

Nous avons aussi, dans les dotations et participations (chapitre 74), une hypothèse d'augmentation des dotations versées par l'État et d'optimisation des recettes de la CAF issues des services enfance – jeunesse. Je vous propose de faire un focus sur la fiscalité et de reprendre l'ensemble des recettes.

DOB 2023 BUDGET «VILLE»

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - FOCUS SUR LA FISCALITÉ



	2019	2020	2021	2022	2023
TH	1 826 181	1 894 612	35 251	69 487	70 877
TFB	1 606 257	1 657 999	2 438 735	2 609 028	2 974 292
TFNB	292 497	295 784	295 866	305 051	332 505
Compensation réforme TH	-	-	1 183 427	1 276 413	1 301 941
Compensations foncières	42 362	42 351	252 064	284 715	310 339
Total	3 897 521	4 034 082	4 205 343	4 544 694	4 989 955

Evolution taux fonciers	Profil contribuable	Ecart 2022/2023
+6% en 2023 (scenario 3)	VLM x2	154 €
	VLM	77 €
	VLM /2	39 €

La VLM correspond à la valeur locative moyenne d'un logement à Saint-Julien. Dans cette simulation, trois profils de contribuables sont comparés selon la taille du logement et ses équipements.

- ▶ **Taxe d'habitation** : progression de 2% du produit de TH restant (résidences secondaires et logements vacants) et de la compensation versée depuis 2021 (dynamique physique des bases)
- ▶ **Taxe foncière bâti** : augmentation forfaitaire des bases fiscales, création de bases liée à la dynamique démographique, et hausse de 6% des taux fonciers afin de maintenir les services aux usagers et financer les nouveaux équipements de la Ville
- ▶ **Taxe foncière non bâti** : augmentation forfaitaire des bases fiscales, et hausse de 3% des taux fonciers proposée par la commune

En clair, dans nos calculs, pour notre projection jusqu'à 2026, nous nous sommes posé la question de vous proposer une augmentation des impôts. Quels étaient l'objectif et les arguments ? Augmenter un peu les impôts cette année pour l'équilibre à 2026 ? Être plus vigilants, peut-être voir encore une année et augmenter plus après ? L'intérêt était de trouver les équilibres pour continuer à porter les projets du mandat. C'est pourquoi il vous est proposé aujourd'hui une augmentation de 6%. À quoi cela correspond-il ? Je pense que ce qui intéresse le contribuable ou le Concellois, c'est de savoir combien cela va faire sur sa feuille d'impôts.

Le tableau suivant vous propose un exemple sur trois valorisations de trois logements de niveaux différents, donc la valorisation qui correspond à la valeur locative moyenne d'un logement à Saint-Julien.

Evolution taux fonciers	Profil contribuable	Ecart 2022/2023
+6% en 2023 (scenario 3)	VLM x2	154 €
	VLM	77 €
	VLM /2	39 €

La VLM correspond à la valeur locative moyenne d'un logement à Saint-Julien. Dans cette simulation, trois profils de contribuables sont comparés selon la taille du logement et ses équipements.

Cette augmentation de la taxe foncière, selon moi, est essentielle, cette année, pour nous permettre de continuer les investissements, conserver des services de qualité. Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2014, il faut quand même le savoir. Je préférerais vous proposer une seule augmentation plutôt que d'attendre et d'avoir une augmentation très importante les autres années.

J'attends vos questions ou vos réponses, puisque le débat est ouvert : nous sommes là pour échanger sur la proposition qui est présentée ce soir.

Thierry GODINEAU : Tu as fait une description précise de ce que vous souhaitez, donc une augmentation de 6 %. Pour notre part, nous l'avons déjà évoqué l'année dernière, ce n'est pas que nous sommes opposés aux augmentations, puisque nous avons bien compris que tout évoluait, que notamment, nos charges évoluaient et qu'il était donc important de pouvoir suivre pour ne pas nous retrouver en difficulté. En revanche, j'ai souvenir que dans le mandat précédent, nous étions plutôt favorables à une augmentation progressive plutôt qu'à des augmentations que je qualifierai de significatives au coup par coup. C'est une manière de voir les choses, mais cela nous paraît important.

Là où je diverge complètement par rapport à ton approche, Nathalie, c'est sur la manière de présenter les choses, en disant que cela ne représente que 150 € pour les ménages les plus aisés et beaucoup moins pour les ménages un peu moins fortunés. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, quand même, c'est que ces 6 % se rajoutent déjà à l'augmentation de l'État, à l'augmentation des bases. On ne peut donc pas se limiter uniquement à notre demande, mais bien considérer la demande générale. Il ne faut pas perdre de vue que cela vient s'ajouter aux coûts de l'énergie, qui augmentent de manière significative. Il ne faut pas oublier que cela vient s'ajouter à l'inflation galopante sur le panier moyen de la ménagère... La manière de le présenter me gêne beaucoup. Je pense que c'est beaucoup trop. Une augmentation de 6 %, ce n'est pas anodin. De notre point de vue, c'est beaucoup, d'autant qu'il me semble que nous faisons partie des communes qui se situent plutôt dans le haut du tableau en termes de fiscalité sur le foncier. Donc voilà notre réflexion à ce stade.

Nous avons en revanche une autre question : pourquoi différencier l'augmentation sur le bâti et sur le non-bâti ? N'y aurait-il pas intérêt à aligner les deux, peut-être à un niveau inférieur, justement, de manière à rendre plus acceptable cette augmentation ?

Nathalie CHARBONNEAU : Pour répondre à ta question sur l'ajout des 6 %, dans les propositions que nous vous faisons, le calcul en euro qui est proposé là, les 154 €, les 77 € et 39 €, c'est tout compris, avec la valorisation de l'État. Ce n'est pas ce pourcentage plus la valorisation des 7,1 % de l'État. C'est bien compris à l'intérieur. Il s'agit donc bien du montant moyen en euros selon la valorisation pour le contribuable. Voilà pour rectifier le calcul.

Je peux comprendre que c'est important pour tous, surtout aujourd'hui, dans le contexte actuel, où tout augmente, parce qu'il faut le dire : tout augmente. Pour autant, il est toujours délicat d'apporter une augmentation. Cela fait huit ans que la commune tient ses engagements de ne pas augmenter les impôts. D'ailleurs, ces engagements, c'était sur le premier mandat. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui est complètement différente.

Pourquoi 6 %, aujourd'hui ? Parce qu'il est préférable de rectifier le tir tout de suite pour conserver les services et continuer notre cap plutôt que d'augmenter de 3 % cette année, peut-être de 5 % l'année prochaine et de 10 % l'année d'après. Mais nous ne travaillons pas comme cela. Les simulations que nous avons faites, ont fait l'objet d'échanges avec le bureau. En plus, je trouve que pour le moral, avoir une augmentation d'impôts tous les ans, ce n'est pas non plus très, très réjouissant. Au moins là, on le sait, on rétablit les équilibres, on prévoit les équilibres financiers de la ville, on conserve les services et on continue à réaliser les équipements. Voilà mon point de vue. Je ne sous-estime absolument pas les 6 € ou les 12 € par mois que je citais tout à l'heure mais il faut savoir que je veux ramener à la réalité cette augmentation en euros, qui est sûrement significative pour beaucoup de familles, mais nous avons tout de même un certain nombre de personnes, dans la commune, qui sont propriétaires. Voilà pourquoi je vous demande la confiance pour l'augmentation de 6 % cette année plutôt que d'étaler dans le temps, avec une prospective jusqu'à 2026, 2027.

Mathieu POURTAU : Je voulais ajouter une chose au sujet des 3 % qui sont indiqués sur le non-bâti. Il s'agit là d'une erreur de ma part au moment de la rédaction du rapport. Ce sont bien 6 % qui sont proposés pour les deux taux. C'est la décision de la commune.

Nathalie CHARBONNEAU : Je ne pense pas que ce soit une bonne nouvelle pour Thierry... Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Je suis à l'écoute pour échanger. Je vais continuer et si vous avez d'autres réflexions, n'hésitez pas à vous exprimer.*

Je vous propose un focus sur les dotations forfaitaires. La commune continuera en 2023 à bénéficier de la hausse de la population à partir de laquelle la dynamique de la dotation forfaitaire est calculée.

DOB 2023 BUDGET «VILLE»
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - FOCUS SUR LES DOTATIONS



	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	811 132	900 776	920 453	946 114	970 000
Dotation de solidarité rurale	623 362	663 279	617 320	802 776	825 000
Dotation nationale de péréquation	188 047	268 940	188 791	226 549	230 000
Total	1 622 541	1 832 995	1 726 564	1 975 439	2 025 000

- ▶ **Dotation forfaitaire :** la commune continuera en 2023 à bénéficier de la hausse de la population à partir de laquelle la dynamique de la dotation forfaitaire est calculée.
- ▶ **Dotation de solidarité rurale :** le changement de strate démographique de la commune (passage dans la catégorie supérieure à 7 500 habitants) lui a permis de retrouver en 2022 l'éligibilité à la part cible de la DSR initialement perdue en 2020 ; cette dotation devrait augmenter sous l'effet des abondements nationaux prévus chaque année en loi de finances.
- ▶ **Dotation nationale de péréquation :** la méthode de calcul de cette dotation peut conduire à de fortes variations d'une année à l'autre ; par défaut, la stabilité est retenue.

Toujours sur les recettes de fonctionnement, mais pour ce qui concerne le produit des services, nous avons fait un focus sur l'évolution des recettes, avec une projection de 2019 à 2023.

Le produit des services est la troisième source de recettes de la commune après la fiscalité et les dotations de l'État. Des travaux d'actualisation des tarifs ont été menés en 2021 sur la restauration scolaire et les séjours extrascolaires dans un objectif de rééquilibrage du financement des services entre usagers et contribuables.

DOB 2023 BUDGET «VILLE»
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – FOCUS SUR LE PRODUIT DES SERVICES



	2019	2020	2021	2022	2023
Concessions cimetière	22 094	15 262	11 706	14 000	14 000
Médiathèque	10 219	5 435	6 980	6 000	6 000
Restaurant scolaire	323 692	230 572	345 300	360 000	370 000
Multi-accueil	56 047	67 093	80 286	85 000	105 000
Accueil de loisir et périscolaire	267 692	197 724	252 430	255 000	246 000
Séjours extrascolaires	23 734	2 711	19 685	25 612	23 200
TOTAL	703 478	518 797	716 387	745 612	764 200

- ▶ Le produit des services est la troisième source de recettes de la commune après la fiscalité et les dotations de l'Etat.
- ▶ Des travaux d'actualisation des tarifs ont été menés en 2021 (restauration scolaire, séjours extrascolaires) dans un objectif de rééquilibrage du financement des services entre usagers et contribuables.

Voici un dernier focus que nous n'avons pas les autres années, cela concerne les relations financières avec la CCSL, toujours dans le cadre des recettes de fonctionnement. Vous avez les années 2019 à 2023. Pour les recettes, il y a l'attribution de compensation, que nous avons estimée à 330 000 € pour 2023. Nous sommes restés prudents. Il y a aussi le FPIC, qui est le fonds national de redistribution des richesses fiscales, où nous restons à 120 000 €. Nous avons donc un ensemble de recettes à 450 000 €. En dépenses, nous avons la refacturation des services en lien avec l'urbanisme et les permis de construire. Nous avons notifié 60 000 € cette année, puisque nous avons un peu moins de permis de construire qu'auparavant. La cadence a un peu tendance à stagner légèrement. La commune perçoit chaque année les deux produits de la communauté de communes Sèvre & Loire : l'attribution de compensation et le FPIC, et Sèvre & Loire refacture à la commune le coût des services de l'urbanisme.

DOB 2023 BUDGET «VILLE» RECETTES DE FONCTIONNEMENT - FOCUS SUR LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA CCSL



	2019	2020	2021	2022	2023
Attribution de compensation	354 718	333 024	333 024	333 024	330 024
FPIC	104 306	108 062	114 922	121 516	120 000
TOTAL RECETTES	459 024	441 086	447 946	454 540	450 024
Refacturation service urbanisme	58 336	56 074	58 059	64 284	60 000
TOTAL DEPENSES	58 336	56 074	58 059	64 284	60 000
SOLDE	400 688	385 012	389 887	390 256	390 024

- ▶ La commune perçoit chaque année deux produits de la CC Sèvre et Loire :
 - **attribution de compensation** : ce montant correspond à l'origine aux recettes de fiscalité économique perçues sur le territoire de la commune et transféré de droit à l'intercommunalité (CVAE, CFE, IFER) ; il diminue au gré des charges transférées par la commune à l'intercommunalité lors des transferts de compétence
 - **FPIC** : il s'agit d'un fonds national de redistribution des richesses fiscales dont la CC Sèvre et Loire est bénéficiaire ; chaque commune du territoire bénéficie d'une redistribution d'une fraction du FPIC alloué à l'intercommunalité, dont le montant est calculé selon le poids fiscal ;
- ▶ La CC Sèvre et Loire refacture à chaque commune le coût du service urbanisme mutualisé, dont le montant est recalculé chaque année selon l'activité du service.

Nathalie CHARBONNEAU : Nous arrivons à la capacité d'autofinancement.

DOB 2023 BUDGET «VILLE» CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



	2019	2020	2021	BP 2022	BPADM 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opé. exceptionnelles)	5 860 865	6 016 538	6 064 843	6 586 132	6 947 377	6 543 249	7 002 412
Recettes réelles de fonctionnement (hors opé. exceptionnelles)	7 637 891	7 916 789	8 252 598	8 231 396	8 664 420	9 018 057	9 231 126
CAF brute	1 777 026	1 900 251	2 187 755	1 645 264	1 717 043	2 474 808	1 918 714
Remboursement du capital de la dette (RK)	398 438	314 371	400 934	460 000	460 000	435 000	430 847
CAF nette	1 378 588	1 585 880	1 786 821	1 205 264	1 257 043	2 039 808	1 487 867
Taux CAF brute	23,3%	24,0%	26,5%	20,2%	19,8%	27,4%	20,8%
Taux CAF nette	18,0%	20,0%	21,7%	14,6%	14,5%	22,6%	16,1%

Moyenne nationale 2021
15,5%
8,0%

- ▶ La CAF brute correspond à l'autofinancement généré par la commune à partir de son fonctionnement courant, et qu'elle alloue à sa section d'investissement pour financer le remboursement annuel de la dette, les travaux, les acquisitions, etc.
- ▶ La CAF nette correspond à l'autofinancement restant après le remboursement annuel de la dette. La capacité d'autofinancement nette de la commune est 2 à 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale selon l'année de référence analysée.

Après avoir intégré tous les indicateurs que nous vous avons exposés auparavant, la capacité d'autofinancement est vraiment un élément très important pour la ville, qui nous permet de regarder très précisément si la commune est saine, si elle n'est pas trop endettée et si elle fonctionne correctement en termes d'épargne. Vous le voyez, nous avons prévu une CAF brute de 1,9 M€ pour 2023.

Avez-vous des questions sur ce tableau ? Non ?

Je vous propose de poursuivre sur le PPI

S'agissant des investissements, sur le PPI, nous sommes à 2 860 000 € de nouveaux projets qui seront travaillés en 2023 et 2024. En investissements récurrents, nous sommes à 1,8 M€. Cela fait donc 4,6 M€ d'investissements pour l'année 2023, ce qui n'est pas négligeable. C'est important. Et nous avons aussi nos restes à réaliser, c'est-à-dire les travaux en cours, qui vont glisser entre 2022 et 2023, pour 1,3 M€. Nous avons donc 6 M€ d'investissements pour cette année. Nous avons beaucoup travaillé, depuis 2020, sur la conception et les projets et là, nous entrons dans la phase de développement et de réalisation de ceux-ci.

DOB 2023 BUDGET «VILLE» INVESTISSEMENT



2 860 000 €



1 821 350 €



1 360 979 €

**6 042 329 € ***

* dont 4,6 M€ de projets nouveaux

DOB 2023 BUDGET «VILLE» INVESTISSEMENT - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE (PPI)



PPI - Budget Ville	2023	2024	2025
ACQUISITIONS FONCIERES	250 000	250 000	250 000
AMENAGEMENT BORDS DE LOIRE	140 000	0	0
AMENAGEMENT DURABLE ET MOBILITE	100 000	100 000	100 000
CAMPING	700 000	1 240 000	0
CŒUR DE BOURG	370 000	0	0
COMMUNICATION	25 000	25 000	25 000
ENTREE BOURG / ESPACE DU MARAIS	205 000	75 000	0
ESPACE CULTUREL	0	0	40 000
RESTAURANT SCOLAIRE	680 000	500 000	0
SALLE DE SPORT	210 000	1 000 000	3 180 000
SECTEUR MORTIER / LES IRIS	20 000	20 000	0
SECURISATION DES SITES	130 000	0	0
VIDEO-PROTECTION	30 000	30 000	30 000
TOTAL	2 860 000	3 240 000	3 625 000

En termes d'investissement sur la programmation pluriannuelle, en fonction de ce qui a été travaillé dans l'ensemble des commissions, cela correspond aux 2 860 000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure. Je vais intégrer les investissements hors PPI et ensuite, si vous avez des questions sur l'ensemble, vous pourrez les poser.

DOB 2023 BUDGET «VILLE»
INVESTISSEMENT - DÉPENSES HORS PPI



Investissements hors PPI	2023
BATIMENTS - SPORT	60 000
BATIMENTS - ENFANCE-JEUNESSE	49 800
BATIMENTS - ANIMATION	34 450
BATIMENTS	170 700
ESPACES VERTS	163 800
VOIRIE	927 200
URBANISME	90 000
ENFANCE-JEUNESSE	53 800
ANIMATION	23 400
INFORMATIQUE	51 200
AFFAIRES GÉNÉRALES / AUTRES	158 000
SPORT	39 000
TOTAL	1 821 350

Au total, entre le PPI, qui correspond aux projets, et le récurrent, nous sommes à 4,6 M€ sur l'année. Avez-vous des questions ? Ou est-ce que vous avez bien tout lu ?

Thierry GODINEAU : Non seulement je l'ai bien lu mais j'ai des questions. Ce n'est pas « ou », c'est « et », si tu me le permets. De notre côté, nous avons regardé vos propositions d'investissements. Sur le PPI, premièrement, comment expliquez-vous que sur l'aménagement du cœur de bourg, qui, pour nous, ne pourra pas se faire en une seule fois, vous n'avez budgété ou programmé qu'une seule somme de 370 000 € et rien les années suivantes ?

Nathalie CHARBONNEAU : Dans le poste « cœur de bourg », nous intégrons des travaux de voirie. Il y a aussi des aménagements de toilettes, ce qui n'est pas du luxe, je pense... Je ne connais pas le montant exact. Je sais que cela a été décidé en commission. Ce n'est pas le projet de renouvellement total du cœur de bourg, sinon, ce ne serait pas suffisant. Je suis assez d'accord avec toi.

M. le Maire : J'ajoute, Thierry, que si en 2024 et 2025, pour l'instant, il n'y a pas de montant, il y aura peut-être des montants l'année prochaine. Nous sommes en train d'élaborer, avec les commissions et avec un cabinet, l'aménagement global du bourg, et pour l'instant, nous n'avons pas de chiffre réel. Les 370 000 € intègrent aussi la création d'un parking, là où nous avons acheté la maison Fortin, pour aller rejoindre l'EHPAD. C'est pour cela que pour 2024 et 2025, il n'y a pas de montant, pour l'instant. Mais peut-être que cela évoluera l'année prochaine.

Thierry GODINEAU : Merci pour cette réponse. On aurait tout de même pu, sans même connaître vraiment les chiffres, mettre quelque chose au lieu de mettre « 0 ». Sur le principe, c'est un peu ennuyeux. Mais vous répondez à notre question, donc merci.

L'autre point, et c'est certainement le point le plus important qui nous soucie, c'est la troisième ligne. Vous savez que nous sommes particulièrement attachés à tout ce qui est environnemental, or, au travers de ce document cette question ne ressort pas comme une priorité.

Nathalie CHARBONNEAU : Pour répondre, quand on présente un budget, on regroupe ce qui est investissement, d'une part, et ce qui est fonctionnement, d'autre part, alors que la mobilité ou l'engagement durable se trouve à la fois dans le fonctionnement et dans les investissements. Pour nous cette question environnementale est dans toutes les actions tant en fonctionnement qu'en investissement et ne peut se traduire simplement par un affichage en une ligne budgétaire.

Je me souviens, Thierry, que tu m'avais demandé, l'année dernière, de regrouper plusieurs lignes parce qu'en fin de compte, il y avait plusieurs lignes qui concernaient le développement durable, que 100 000 €, ce n'était pas assez et que lorsque je faisais l'addition de trois lignes, cela faisait 300 ou 400 000 €. C'était donc tout de suite plus significatif. Là, dans le budget, nous avons cet engagement durable à la fois dans le fonctionnement et dans l'investissement. Lors d'un débat d'orientations budgétaires, je ne reprends pas chaque ligne et chaque détail. En revanche, lorsque vous avez vu les budgets en commission, vous avez dû voir, dans vos commissions, chaque ligne de chaque investissement. Ce n'est pas de la mauvaise volonté de ma part, mais nous ne pouvons pas reprendre chaque ligne chaque fois. Nous sommes bien obligés de regrouper pour vous présenter une situation globale de la ville, le fonctionnement et les investissements, mais il n'y a rien à cacher. Et la question environnementale est très présente, il n'y a pas de problème à cet égard.

M. le Maire : Je te rejoins complètement, Nathalie : l'environnement est présent dans la ligne « entrée de bourg – espace du Marais », elle est aussi concernée dans les futures constructions. L'aspect environnemental, l'aménagement durable peut s'appliquer au restaurant scolaire, à la salle de sport... Pour nous, c'est inclus dans tous les domaines. Je ne vois pas le besoin de le ressortir sur une ligne.

Thierry GODINEAU : Ce discours, nous l'avons depuis 2014, et je pense que nous risquons de l'avoir encore un bon moment. Je confirme ce que disait Nathalie : il y avait des regroupements de lignes et l'année dernière, nous étions à 420 000 € sur la ligne de l'aménagement durable et de la mobilité. Aujourd'hui, nous sommes à 100 000 €. Cela nous pose évidemment interrogation.

Nous maintenons également notre demande, qui est récurrente, maintenant, de disposer, justement pour que nous nous comprenions bien sur les actions que vous voulez mener en termes d'environnement, un budget propre à l'environnement. Tu as raison de dire que nous allons faire des bâtiments qui répondront aux normes environnementales d'aujourd'hui, mais il y a tous les anciens qu'il faut réhabiliter. Cela, c'est de l'environnement. Il y a aussi tout ce que l'on peut mettre en place ou tout ce qu'il faut mettre en place pour nous engager réellement dans la transition écologique. Et cela, cela n'apparaît pas, et nous trouvons cela extrêmement dommage.

Nathalie CHARBONNEAU : Je voudrais ajouter une chose au sujet de l'engagement durable de la ville. Il faut savoir que c'est souvent dans la commission que nous partageons, avec Éric et Pascal, que nous travaillons dans le cadre de l'engagement durable de la ville. Il y a eu 100 propositions qui ont été mises sur le papier et travaillées en commission, qui se réalisent avec un plan de marche, et aussi une consultation de la population, puisque la réunion publique s'est faite au mois de décembre, de mémoire. Je pense que nous ne savons peut-être pas bien informer suffisamment de ce que nous faisons dans le cadre du développement durable. Aujourd'hui, dans une commune de la taille de la nôtre, on n'est pas près de mettre des éoliennes sur la place de l'église, soyons bien d'accord : chacun son domaine. Mais la ville s'engage fortement autour d'une centaine de propositions, les développe dans son projet de mandat, et la commission des finances fait en sorte de vous proposer un plan de

marche pour financer l'ensemble de ces propositions. C'est travaillé en commission, c'est échangé avec les habitants. Après, nous pourrions avoir un budget spécifique, mais nous allons nous retrouver avec tous les projets dans le budget spécifique. Si c'est pour dire, demain, qu'il y a 3 M€, et reprendre ligne par ligne... Je pense que dans chaque action de la ville, il y a aujourd'hui une réflexion et un engagement durable. Je voulais le préciser.

M. le Maire : le développement durable, cela concerne tout le monde, comme tu l'as dit, Thierry, et cela ne nous échappe pas non plus, mais il faut faire attention parce que l'on voit bien qu'il y a des décisions qui ont été prises en haut de l'État, à un moment, pour améliorer le développement durable et l'environnement, et l'on voit bien combien cela représente pour nous, maintenant. Je pense que nous devons être prudents sur les décisions qui sont prises à notre échelle, et laissons travailler l'État pour diminuer cette empreinte carbone. Nous sommes tous conscients que nous devons faire des efforts, nous les faisons, nous travaillons même depuis des années sur la mise en place de LED dans toutes nos salles et même dans les complexes sportifs. Le terrain de foot a récemment été aménagé avec des LED. Je pense que nous jouons le jeu. La mairie a été isolée par l'extérieur... Comme le dit Nathalie, nous ne communiquons peut-être pas assez sur le développement durable, mais je pense que nous sommes plus dans l'action plutôt que de mettre tout cela en avant. Vous travaillez dans les commissions avec nous et vous savez très bien ce qui est mis en place.

Thierry GODINEAU : Je crois que nous ne nous comprendrons jamais sur le sujet. Nous ne parlons pas de la même chose. Nathalie a évoqué la centaine de propositions, qui avaient déjà été faites l'année dernière, donc depuis un petit moment. Ce sont de bonnes propositions, il n'y a pas à discuter. Nous ne les remettons pas en cause. Mais cela a été débattu en commission, puisque nous avons beaucoup travaillé avec Damien sur le sujet. Nous, nous voyons les choses à plus grande échelle. J'ai le sentiment qu'autour de cette table, le constat dramatique du réchauffement climatique n'est pas assez pris en compte. Non, il nous faut être beaucoup plus proactif sur cette question et à notre niveau ce n'est pas assez. Il ne faut pas attendre que nous soyons tous inondés. C'est maintenant qu'il faut agir, bien au-delà du remplacement des led, certes nécessaire mais largement insuffisant.

M. le Maire : peut-être que toi, tu vois beaucoup plus grand. Nous sommes tous conscients qu'il y a des problématiques climatiques. Nous ne sommes tout de même pas ignorants de tout cela, nous non plus. Mais nous ne pouvons pas non plus ignorer certaines contradictions, l'état pousse d'un côté au tout électrique, et de l'autre nous fait de grandes visioconférences pour préparer les esprits au délestage car notre production est insuffisante.

Nathalie CHARBONNEAU : Je vais reprendre la main. L'année prochaine, je ne sais pas ce que je ferai de cette ligne-là. Je mettrai du blanc quelque part. En tout cas, nous allons essayer de nous rapprocher les uns des autres.

Je vais vous parler de l'endettement. Marie ?

Marie PASCAUD : J'ai juste deux questions supplémentaires sur les tableaux que nous venons de voir. Est-il prévu, dans les acquisitions foncières, de créer des logements à loyer modéré ? Nous savons qu'il y a une forte demande, d'après ce que nous entendons, sur la commune. Deuxième chose, à propos des travaux de voirie, le montant est très élevé. Quelle en est la raison ? Quelles en sont les principales causes ?

M. le Maire : Pour ce qui concerne la voirie, je pense que Pascal a fait le tour avec la commission pour voir les routes. Nous avons des interpellations de population toutes les semaines, notamment pour des remises en état de route, et je pense qu'il y en a besoin. Là, nous sommes à 900 000 € mais je crois que l'année dernière, nous étions pratiquement à 1,4 M€ pour la voirie. Et c'est le cas depuis quelques années. Nous ne voulons pas prendre de retard parce que c'est quelque chose qui coûte très

cher, et dans les aménagements, même si ce ne sont pas des pistes cyclables, nous faisons tout de même de temps en temps des déplacements doux, dès que c'est possible. Je pense, Pascal, que même si nous mettions 1 M€ de plus, tu trouverais à les utiliser pour l'aménagement.

Pascal CHANTREAU : Il y a déjà deux gros postes qui sont prévus, qui ont été vus en commission. Cela concerne le Bout des ponts et la route des Meuniers. Rien que ces deux postes représentent déjà 400 000 € à eux deux. Ensuite, il y a une quantité de travaux d'entretien qui viennent s'ajouter.

M. le Maire : Quant aux acquisitions foncières avec les nouvelles réglementations du ZAN qui vont arriver, nous n'avons pas tous les tenants et aboutissants mais il faudra densifier le centre du bourg. Les acquisitions, c'est peut-être acheter une maison à un endroit pour y faire du R+2 plus tard. Et cela permettra aussi la création de logements accessibles ou des logements sociaux.

Jean PROUTZAKOFF : Quant au nombre de logements sociaux, il y a de toute façon des chiffres qui sont valables pour tous les projets, qui sont de l'ordre de 20 % en locatif et 20 % en accession aidée, qui entrent aussi dans ce décompte de logements sociaux. C'est ce qui nous a permis de maîtriser les prix de sorti, comme nous l'avons fait à La Courbe.

Nathalie CHARBONNEAU : Merci, Jean. Je passe à la slide suivante, qui porte sur l'endettement.

DOB 2023 BUDGET «VILLE» ENDETTEMENT



	2019	2020	2021	BP 2022	SP+DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Moyenne nationale 2021
CRD 31/12	2 455 442	4 128 110	6 040 136	8 159 359	6 072 049	6 040 136	6 264 950	
Capacité de désendettement	1,4	2,2	2,8	3,7	3,3	2,4	3,3	4,9
Taux d'endettement	32%	52%	73%	75%	70%	67%	68%	77%

- ▶ La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022 (prévision initiale à 700 k€, non réalisée).
- ▶ L'équilibrage du budget 2023 nécessite la souscription de 656 k€ d'emprunts. Ce montant ne tient pas compte d'éventuelles subventions perçues* ou produits de cessions immobilières.
- ▶ Les emprunts nouveaux entraînent mécaniquement une augmentation des ratios d'endettement qui restent toutefois inférieurs aux moyennes nationales.

- Le taux de désendettement

C'est l'expression de la dette de la collectivité en fonction de sa capacité à rembourser.

CALCUL : Capital Restant Du / CAF Brute

S'exprime en année et les critères couramment acceptés sont :

- Moins de 8 ans : Situation saine
- de 8 à 12 ans : Situation à risque
- Plus de 12 ans : Situation dangereuse

* en 2022, la commune a encaissé 897 326 € de subventions après validation de 10 dossiers de financement (5x Etat, 1x Région Pays de la Loire, 3x Département Loire-Atlantique, 1x Caisse d'allocations familiales)

Nous allons parler des deux budgets qui se terminent en 2022 et qui tomberont dans le budget « ville » en 2023

DOB 2023 BUDGET «VILLE» OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES – RÉSULTAT 2022 ET ORIENTATION 2023



SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	CA 2022
Excédent fin 2021 (A)	97 336,61 €	97 336,61 €
Dépenses 2022 (B)	51 800,00 €	13 651,61 €
011 - Charges à caractère général (entretien bâtiments, taxes, fluides)	40 000,00 €	5 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €	399,43 €
66 - Charges financières (intérêts de la dette)	8 600,00 €	8 549,47 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	0,00 €
68 - Provisions pour créances douteuses	200,00 €	102,14 €
Recettes 2022 (C)	80 000,00 €	98 420,02 €
75 - Produits de gestion courante (loyers)	80 000,00 €	98 420,02 €
Résultat d'exploitation 2022 (D = C - B)	28 200,00 €	84 768,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022
Excédent fin 2021 (F)	0,00 €	0,00 €
Dépenses 2022 (G)	228 536,61 €	184 286,50 €
16 - Emprunts (remboursement capital de la dette et cautions)	54 082,00 €	51 604,29 €
21 - Immobilisations corporelles (acquisitions foncières)	134 454,61 €	132 685,21 €
23 - Travaux	40 000,00 €	0,00 €
Recettes 2022 (H)	103 000,00 €	0,00 €
16 - Emprunts nouveaux	103 000,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement 2022 (I = H - G)	-125 536,61 €	-184 286,50 €

Excédent global fin 2021 (K = A + F)	97 336,61 €	97 336,61 €
Résultat 2022 (L = D + I)	-97 336,61 €	-99 518,09 €
Résultat global fin 2022 (K + L)	0,00 €	-2 181,48 €

Données intégrées au budget « Ville » 2023 :

- dépenses de fonctionnement (13 335 €) : 5 000 € de charges à caractère général, 8 135 € d'intérêts d'emprunts, 200 € de provisions pour créances douteuses
- recettes de fonctionnement (100 000 €) : 100 000 € de loyers perçus
- dépenses d'investissement (69 500 €) : 51 500 € de remboursement du capital de la dette, 18 000 € de travaux
- reprise de dette et résultat : 1 023 532,65 € de dette, résultat de - 2 181,48 € (estimation)

Pour ce qui concerne le résultat de la Quintaine, le versement d'une subvention exceptionnelle du budget « ville » vers le budget « Quintaine » avait été adopté lors du conseil municipal du 4 octobre.

DOB 2023 BUDGET «VILLE» QUINTAINE – RÉSULTAT 2022 ET ORIENTATION 2023



SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	CA 2022
Excédent fin 2021 (A)	2 476,12 €	2 476,12 €
Dépenses 2022 (B)	48 476,12 €	41 249,83 €
011 - Charges à caractère général (énergie, fluides, entretien bâtiments, taxes)	43 166,12 €	40 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (remboursements sur location)	700,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles (remboursements sur titres antérieurs)	4 500,00 €	1 249,83 €
68 - Provisions pour créances douteuses	110,00 €	0,00 €
Recettes 2022 (C)	46 000,00 €	22 000,00 €
75 - Produits de gestion courante (loyers)	20 000,00 €	22 000,00 €
77 - Subvention versée par le budget principal « Ville »	26 000,00 €	0,00 €
Résultat d'exploitation 2022 (D = C - B)	-2 476,12 €	-19 249,83 €
Résultat fin 2022 (E = A + D)	0,00 €	-16 773,71 €

Le versement d'une subvention exceptionnelle du budget « Ville » vers le budget « Quintaine » a été adopté lors du conseil municipal du 04/10/2022. Cette subvention avait vocation à couvrir le déficit du budget « Quintaine » attendu à fin 2022 (estimation à -16 774 €).

Depuis, la Trésorerie a autorisé la suppression de ce budget annexe au 1^{er} janvier 2023, proposition validée lors du conseil municipal du 15/11/2022. Cette suppression rend inutile le versement de la subvention de 26 000 € par le budget « Ville », puisque ce dernier absorbera au 1^{er} janvier prochain le déficit de clôture du budget « Quintaine ».

Données intégrées au budget « Ville » 2023 :

- dépenses de fonctionnement (40 000 €) : 30 000 € de dépenses d'énergie et fluides, 10 000 € d'entretien et de prestations de services diverses
- recettes de fonctionnement (25 000 €) : produits des locations de salle
- reprise de résultat : - 16 773,71 € (estimation)

La dernière slide est une vision consolidée, puisqu'en 2023, tous les budgets seront réintégrés, sauf celui du réseau de chaleur.

DOB 2023 BUDGET «VILLE»

VISION CONSOLIDÉE - VILLE + OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES + QUINTAINE

	BP 2022	BP+DM 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opé. exceptionnelles)	6 586 132	6 947 377	6 543 249	7 352 412
Recettes réelles de fonctionnement (hors opé. exceptionnelles)	8 251 396	8 664 420	9 018 057	9 221 126
CAF brute	1 665 264	1 717 043	2 474 808	1 868 714
Remboursement du capital de la dette (RK)	460 000	460 000	435 000	482 347
CAF nette	1 205 264	1 257 043	2 039 808	1 386 367
Taux CAF brute	20,2%	19,8%	27,4%	20,3%
Taux CAF nette	14,6%	14,5%	22,6%	15,0%
CRD 31/12	6 169 369	6 072 049	6 040 136	7 185 486
Capacité de désendettement	37	35	24	33
Taux d'endettement	75%	70%	47%	73%

Moyenne nationale 2021
15,5%
8,0%

Moyenne nationale 2021
4,9
77%

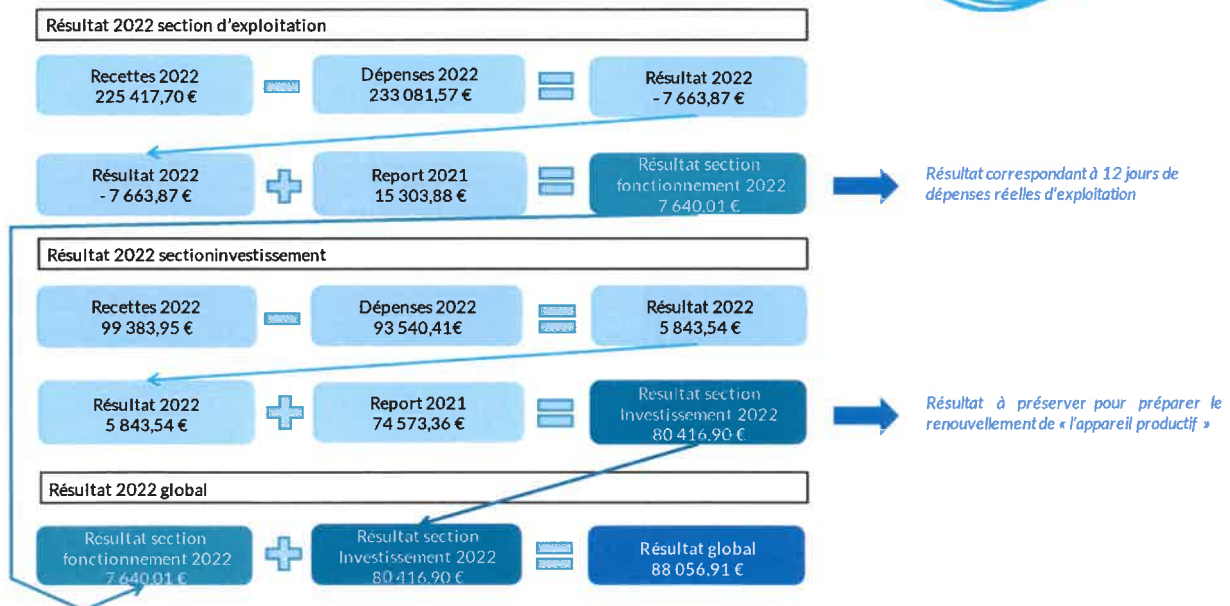
L'emprunt du budget « Opérations immobilières » est transféré dans l'endettement du budget « Ville ».

Y a-t-il des questions complémentaires sur le budget dans sa globalité ? Non ? Merci.

Nous allons passer au dernier budget, celui du réseau de chaleur.

DOB 2023 BUDGET «RÉSEAU DE CHALEUR»

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022



DOB 2023 BUDGET « RÉSEAU DE CHALEUR » RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2022



- ▶ **Section d'exploitation** – La hausse des tarifs votée en février 2022 permet d'augmenter les recettes et de limiter le déficit annuel de la section d'exploitation attendu au regard de la hausse du coût des combustibles (bois et gaz). Sans le versement de la subvention exceptionnelle de 90 k€ en 2021, la section d'exploitation serait déficitaire.
- ▶ **Section d'investissement** - Le résultat annuel d'investissement demeure positif sous l'effet de l'amortissement des immobilisations et de l'absence de gros travaux.
- ▶ **Résultats** - Le résultat prévisionnel cumulé de 88 k€ à fin 2022 est issu de la section d'investissement, alimenté chaque année par l'amortissement des immobilisations qui vise à préparer financièrement le renouvellement des équipements. Pour préserver ce résultat, il est indispensable de maintenir un résultat d'exploitation non déficitaire.

DOB 2023 BUDGET « RÉSEAU DE CHALEUR » ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023



Proposition BP 2023

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	252 559,06 €
011 - Charges à caractère général	148 449,06 €
66 - Charges financières	4 726,00 €
68 - Amortissement des immobilisations	99 384,00 €
Recettes	252 559,01 €
70 - Produits des services	140 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	25 000,00 €
042 - Amortissement des subventions versées	79 919,00 €
Excédent fin 2022	7 640,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (F)	179 800,90 €
16 - Emprunts	10 000,00 €
040 - Amortissement des subventions versées	79 919,00 €
23 - Travaux en cours	89 881,90 €
Recettes (G)	179 800,90 €
040 - Amortissement des immobilisations	99 384,00 €
Excédent fin 2022	80 416,90 €

Hypothèses d'évolution:

- charges à caractère général : +5% sur les énergies (bois, gaz, électricité, eau)
- produits des services : +4% dus à la hausse annuelle des tarifs
- produits exceptionnels : 25 000 € de subvention exceptionnelle estimée

L'équilibre du résultat d'exploitation implique une hausse annuelle des tarifs de 4% par an, comme évoqué en 2021 au conseil d'exploitation, à laquelle pourra s'ajouter le versement d'une nouvelle subvention exceptionnelle par le budget communal selon les besoins (25 000 € budgétés). Cet équilibre permet de préserver le résultat du budget investissement, objectif essentiel pour préparer le renouvellement futur des équipements de la chaufferie.

En complément sur le réseau de chaleur, vous savez que nous avons lancé une étude. La première partie est faite. Nous attendons la deuxième étude sur les possibilités d'autres raccordements au réseau de chaleur, qui devrait arriver ce semestre, je l'espère. Cela permettra au conseil d'exploitation de voir quelles sont les possibilités ou non, puisque nous avons demandé une projection à la fois technique et financière. En effet, il ne suffit pas de s'agrandir, si nous avons plus d'investissement que de rentabilité. Il faut donc trouver le bon équilibre, et c'est le choix de la ville que de pouvoir faire perdurer cet équipement pour continuer à utiliser au maximum le réseau de chaleur.

Voilà. Je pense que je vous ai tout dit, en tout cas tout ce dont j'ai connaissance. Avez-vous d'autres questions ?

Thierry GODINEAU : Comme je l'indiquais tout à l'heure, je souhaiterais faire une synthèse de tout ce que nous avons pu dire, de notre côté, sur ce DOB, qui est un point important de la vie communale.

Sur tout ce qui concerne le contexte national, bien entendu, nous n'avons rien à dire, puisque cela vient du national et qu'il n'y a pas de commentaire.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous relevons que nous sommes à +4,7 %, ce qui est inférieur à l'inflation. Nous pouvons donc considérer que nous ne nous situons pas trop mal.

Pour les dotations, nous constatons que là aussi, et cela été souligné, c'était en augmentation. Je rappelle que lorsque nous avons fait le premier mandat, en 2014, tout le monde s'arrachait les cheveux, que l'on criait à l'Apocalypse et que finalement, ce n'est pas arrivé. Tant mieux. Espérons que cela continue dans ce sens.

Pour ce qui concerne la CAF, nous savons très bien que c'est l'un des éléments principaux, si ce n'est l'élément principal de la bonne santé ou de la mauvaise santé de notre commune. En l'occurrence, avec les taux que l'on nous a annoncés, on peut considérer que ce n'est pas trop mal et nous pouvons donc nous féliciter que cela continue et que nous ayons de l'investissement. L'endettement demeure aussi dans des proportions raisonnables. Restons donc dans cette ligne.

Maintenant, sur l'investissement, vous savez très bien qu'il y a un vrai désaccord entre nous. Nous l'avons déjà évoqué. Je ne vais pas y revenir. Vous avez bien vu que nous n'étions pas du tout d'accord avec vous notamment sur la partie relative à l'environnement.

S'agissant de l'augmentation de 6 % des impôts fonciers sur le bâti et le non-bâti, si j'ai bien compris ce que nous a dit Mathieu, elle nous paraît beaucoup trop importante. Nous proposons plutôt des augmentations peut-être plus régulières mais moins fortes. C'est d'autant plus vrai que dans le contexte actuel, cela risque d'être extrêmement critique pour une partie de notre population.

Et pour finir, notre position est de dire que cette proposition de budget n'est pas mauvaise à proprement parler, simplement, nous considérons que ce n'est pas vraiment une proposition digne du XXI^e siècle, avec notamment les enjeux environnementaux. Je crois qu'il faut bien en avoir conscience : il faut travailler, il faut être extrêmement ambitieux parce que les années à venir seront extrêmement difficiles pour nos populations.

Nathalie CHARBONNEAU : Je voudrais juste ajouter une chose. Le budget consolidé que nous vous avons présenté ce soir avec la prospective 2023 est le fruit des propositions qui ont été budgétées et financées, des travaux qui ont été effectués en commission. Je trouve donc que le décalage entre votre proposition et la nôtre est grand, puisque ce que nous mettons aujourd'hui sur un tableau, les chiffres que nous mettons en termes de propositions financières, c'est la réalisation des travaux qui sont aujourd'hui travaillés et consolidés par tous. Je suis donc vraiment étonnée de cette différence entre nous. Mais comme tu le dis, elle est là depuis le début. C'est aussi ce qui fait notre différence et qui permet de partager nos valeurs et notre vision de la façon de préparer notre commune pour demain.

J'ajoute que je vous remercie de votre confiance, de votre écoute et de l'échange de ce soir.

Thierry GODINEAU : Je comprends parfaitement ta proposition et je la respecte. Mais ce soir, je crois que nous avons absolument besoin d'afficher notre position sur le plan environnemental. Nous avons déjà passé un premier mandat, de 2014 à 2020, où nos jeunes n'étaient pas là mais où Marie et

moi étions dans une autre équipe, en minorité également. Nous avons considéré qu'il n'y avait franchement pas grand-chose de fait, de notre point de vue, au cours de ce premier mandat. Là, nous sommes repartis en 2020 et nous avons eu, l'année dernière seulement, un document sur une centaine de propositions, auxquelles Nathalie faisait référence tout à l'heure. Il y a eu des ateliers qui se sont tenus deux ans et demi après la prise de mandat. Cela nous paraît beaucoup trop tardif et nous le répétons, il faut aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite en matière d'environnement.

M. le Maire : Merci. Nous en avons pris acte et de la même façon, le Conseil prend acte de la présentation par Nathalie des orientations budgétaires pour 2023. Il n'y a pas de vote.

Nathalie CHARBONNEAU : En tout cas, merci pour votre confiance.

M. le Maire : Merci pour ce travail, Nathalie et Mathieu. Cela représente tout de même beaucoup de travail.

(Applaudissements.)

Nathalie CHARBONNEAU : Il faut aussi remercier les équipes, parce que je les sollicite beaucoup. Merci, Mathieu. Je suis toujours à l'écoute, si vous avez des questions au quotidien, parce que la finance est transparente.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de chaque débat d'orientations budgétaires.

3. ÉCOLE - ENFANCE - JEUNESSE

DM-2023-003 Partition de l'école primaire du Lys de la vallée

Emmanuelle SCHWACH : En 2011, il avait été décidé de regrouper les deux écoles maternelle et élémentaire au sein d'une seule direction, à l'école primaire. Or au regard du contexte actuel, ce choix ne semble plus pertinent pour assurer la bonne gestion de l'école et accueillir au mieux enfants et familles.

Tout d'abord, la taille de l'école est devenue très importante. Elle comporte à ce jour 20 classes dont sept en maternelle et treize en élémentaire, soit au total 504 élèves. 504 élèves, c'est un petit collège. Dans un collège, il y a un principal, un principal adjoint, des secrétaires, un CPE, etc. Là, la directrice, Mme Riff, est toute seule. Il y a donc 504 élèves plus une équipe de 33 adultes : 22 enseignants, 5 AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) et 6 ATSEM.

Par ailleurs, l'organisation géographique des bâtiments non contigus entre la maternelle et l'élémentaire rend les déplacements compliqués et renforce le sentiment d'isolement pour l'équipe pédagogique de la maternelle, puisque la directrice a son bureau principal sur le site de l'élémentaire.

La gestion des équipes mais aussi les relations avec les familles et les partenaires sont devenues extrêmement complexes alors que les directives incitent fortement à renforcer les liens et à mettre en place des passerelles avec les projets éducatifs de territoire.

Par ailleurs, depuis 2019 et la loi sur la refondation de l'école, une attention particulière doit être portée à l'accueil inclusif et à la scolarisation dès l'âge de trois ans.

Nous présentons ce projet ce soir parce que si nous souhaitons une mise en place en septembre 2023, il faut pouvoir, à la mi-janvier, présenter l'avis du Conseil municipal, l'avis du conseil d'école, qui

a été demandé le 15 décembre 2022 et qui a été favorable à l'unanimité. Il faut présenter cela à l'inspectrice d'académie avant la mi-janvier. Après, cela partira à l'étude.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet de partition de l'école primaire du Lys de la vallée en école maternelle et école élémentaire du même nom et d'autoriser la transmission de la demande à Madame l'Inspectrice d'académie pour présentation aux instances départementales, en l'occurrence le CSA (comité social d'administration) et le CDEN (conseil départemental de l'Éducation nationale) pour pouvoir mettre en place cette nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2023.

M. le Maire : Et nous avons un bureau disponible à l'école maternelle.

Emmanuelle SCHWACH : Oui, à la maternelle, il y a un bureau de direction. En fait, pour les plus anciens d'entre nous, il s'agit de revenir à la situation d'avant 2011.

M. le Maire : Les deux écoles auront le même nom.

Emmanuelle SCHWACH : Oui, l'école maternelle Le Lys de la vallée et l'école élémentaire Le Lys de la vallée. Ce seront deux directrices différentes. Celle de l'élémentaire sera complètement déchargée, parce qu'il y a une décharge totale à partir de douze classes et qu'il y en a treize. À la maternelle, ce sera une décharge partielle, de deux jours par semaine, je crois, parce qu'il y a sept classes. Ce sera donc quelqu'un qui enseignera et qui sera déchargé deux jours par semaine, et remplacé sur ces deux jours. Il faut l'avis du conseil d'école, celui du Conseil municipal et ensuite, cela partira dans les instances.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet ?

Olivier ROBIN : J'ai une petite question. Comme j'étais encore à l'école en 2011, président de l'amicale laïque à ce moment-là, il me semblait qu'il y avait déjà 500 élèves, à l'époque. À l'époque, il y avait Élise et Didier qui étaient directeurs. Lorsqu'Élise est partie, Didier a repris et pour moi, nous étions déjà à 500 élèves. Je suis surpris qu'il n'y en ait pas davantage.

Emmanuelle SCHWACH : Il y a un nombre de classes plus important, puisqu'en grande section et en CP, maintenant, ce sont 24 enfants au maximum. C'est aussi ce qui a provoqué les ouvertures de classe. Il y a également une augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap, ce qui nécessite des liens avec les familles un peu plus importants. Il y a des AESH qu'il n'y avait pas forcément, à l'époque. Cela s'appelait des AVS, je crois, mais il n'y en avait peut-être pas autant dans l'école. Comme je l'ai dit, la scolarisation obligatoire à partir de trois ans a aussi eu un impact. La fréquentation n'a pas énormément augmenté, mais le nombre de classes, lui, a augmenté. Et en 2011, on ne pouvait avoir une décharge complète qu'à partir de quatorze classes. C'est ce qui avait motivé le regroupement : avoir une décharge complète.

M. le Maire : Avez-vous d'autres remarques sur ce sujet ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** ce projet de partition de l'école primaire du Lys de la Vallée en école maternelle et école élémentaire du même nom ;

- ◆ **AUTORISE** la transmission de la demande à madame l'inspectrice d'académie pour présentation aux instances départementales (CSA et CDEN) ;
- ◆ **DECIDE** de mettre en œuvre cette nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2023.

INFORMATIONS

M. le Maire : Tout à l'heure, nous évoquons la date du prochain conseil municipal. Je vous invite à la changer dans vos agendas : ce sera le 14 février, au lieu du 7, qui était prévu.

Vous avez vu dans *La Semaine* qu'il y a un recensement qui s'effectue. C'est un moment important, parce que le nombre d'habitants jouera aussi pour les finances, dans les années à venir ? Si des gens sont inquiets d'avoir un papier dans leur boîte aux lettres pour une visite, rassurez-les : les agents recenseurs sont bien habilités et détiennent une carte qu'ils peuvent présenter.

Nathalie CHARBONNEAU : Je voudrais ajouter un mot en termes de communication. Vous savez que dans *La Semaine*, nous avons mis une carte avec les photos, pour qu'il n'y ait pas d'abus et de mauvaises personnes qui se présentent. Vous pouvez retrouver la carte avec les noms sur le site et dans l'application. Faites passer le mot : il est important de regarder qui frappe à la porte, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous avons aussi dû mettre une information dans *Concellois mag*, mais à l'époque, nous n'avions pas les photos.

M. le Maire : Avant de laisser la parole à Thierry, qui veut évoquer le CSC, vous avez vu les dates de vœux, qui sont importants. Je compte sur votre présence pour les vœux du maire, le 21 janvier. J'ai souhaité qu'il y ait une présentation des élus parce que depuis 2020, de nouveaux habitants sont arrivés et la population ne les connaît pas tous.

Le 27 janvier, ce seront les vœux aux agents, qui sont également importants.

Thierry GODINEAU : Je voudrais dire un petit mot sur le CSC, tout d'abord, pour rappeler ou pour informer que la pression ne redescend pas, qu'elle ne retombe pas. Il y a toujours une totale incompréhension de la part des membres du CSC, qu'ils soient utilisateurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés.

Pour notre part, nous soutenons de nouveau toute l'équipe du CSC parce que nous pensons qu'elle a toute sa place dans le paysage municipal, mais aussi dans le paysage intercommunal. Et, c'est là où je veux en venir, à la suite de ta déclaration lors du dernier conseil municipal, qui a été reprise dans la presse, tu évoquais possiblement une nouvelle organisation, différente de celle d'aujourd'hui. Personnellement, j'ai rencontré Christelle Braud, présidente de la CCSL, la semaine dernière, avec d'autres collègues. Il nous a également été dit certaines choses. J'en arrive à la conclusion que certaines activités pourraient rester au sein de différentes communes, dont la nôtre.

Cela m'amène directement sur le sujet des bâtiments et du DOB, le débat d'orientations budgétaires, pour savoir où nous serions potentiellement en capacité d'accueillir ces activités et ce qu'il va advenir du bâtiment. Parce que là, nous avons maintenant un « truc » qui nous reste ou qui va nous rester entre les mains. Qu'allons-nous en faire ? Y a-t-il un projet de réhabilitation ? Que veut-on faire ?

M. le Maire : Pour le CSC, je crois que j'ai été clair. Il faut tout de même que le CA du CSC, le Bureau du CSC et le directeur disent bien les choses. Cela fait plus d'un an que nous travaillons avec eux. Là-dessus, je pense que tous les bénévoles devraient être au courant de ce qui s'est passé. Il y a eu des discussions, j'en faisais partie et je peux l'affirmer, jusqu'au dernier jour, lorsque nous avons annoncé que dans un an, les subventions ne seraient pas versées. Parce que ce n'est pas sorti comme cela du chapeau. Ce rapprochement des deux communautés de communes a amené à un territoire beaucoup plus large.

Je ne vois pas comment il serait possible pour eux, sans nouveau recrutement, avec la même subvention et les mêmes locaux d'élargir leur action à tout le territoire.

Maintenant, il est clair que le bâtiment nous reviendra. Avec le nouveau PPRI, il sera de plus en plus compliqué de le rénover. Nous présentons cela, avec Jean. C'est le chemin que cela prend. Cette question fera l'objet de négociation avec la commune.

Thierry GODINEAU : Je me suis sans doute très mal exprimé. Je voulais simplement parler de la partie bâtiminaire. J'ai rappelé notre position. Point. Je ne fais pas de commentaires. Je l'ai dit à la présidente la semaine dernière. Nous n'allons pas refaire le débat ici. Ma question portait juste sur la partie bâtiminaire. Tu as répondu partiellement à la question. Je pense que nous y verrons plus clair dans l'année à venir. Merci.

M. le Maire : Tout à fait.

Nathalie CHARBONNEAU : Je voudrais juste ajouter une chose au sujet de l'inscription au budget que tu as évoquée, concernant le CSC. S'il devait y avoir quoi que ce soit, ce serait sur le budget 2024 et non sur le budget 2023, puisque la décision sera prise à la fin de l'année.

M. le Maire : Et il y aura aussi une Clect à travailler.

Nathalie CHARBONNEAU : Effectivement. Ce ne sera donc pas sur le budget de cette année.

M. le Maire : Voilà. Merci à vous pour votre attention. Bonsoir.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Voies et délais de recours : Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette BP 24 111, 44 041 Nantes Cedex tel 02.40.99.46.00, courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée et le procès-verbal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Secrétaire de séance

Emmanuelle SCHWACH



Le Maire,

Thierry AGASSE

